



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Agence régionale de santé de Bretagne
Délégation Départementale du Morbihan**

Arrêté modifié fixant la désignation des médecins agréés du Morbihan

Le préfet du Morbihan
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 200-879 du 11 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et au territoire ;

Vu le code des pensions civiles et militaires ;

Vu le décret n° 86.83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions applicables aux agents titulaires pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires modifiés par le décret n° 2013-447 du 30 mai 2013 et le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relatif en particulier à l'organisation des comités médicaux ;

Vu le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2010336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;

Vu le décret du 7 mai 2025, portant nomination de Monsieur Michaël GALY, préfet du Morbihan ;

Vu le décret du 30 juillet 2025 portant nomination de Madame Véronique SOLERE en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1999 modifié autorisant la mise en place d'un traitement automatisé d'informations nominatives pour la gestion des agréments de médecins, des demandes d'avis médical concernant les fonctionnaires et assimilés et le secrétariat du comité médical et des commissions de réforme ;

Vu l'arrêté du 03 juillet 2007 fixant la rémunération des médecins agréés, généralistes et spécialistes visés par le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2024 fixant la désignation des médecins agréés du Morbihan ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2025 modifiant la désignation des médecins agréés du Morbihan ;

Vu la décision du 25 août 2025 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne, portant délégation de signature à Monsieur Olivier COUDIN, Directeur Départemental du Morbihan ,

Considérant la demande de retrait de la liste des médecins agréés du Docteur AMOUREUX Catherine et du Docteur AMOUREUX Hubert ;

Sur proposition de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne ;

ARRETE

Article 1^{er} :

La liste des médecins agréés généralistes et spécialistes du département du Morbihan est fixée pour une durée de 3 ans à compter de la date du présent arrêté conformément au tableau annexé.

Article 2 :

Tout arrêté antérieur relatif à la liste des médecins généralistes et spécialités agréés est abrogé.

Article 3 :

Un recours contre le présent arrêté peut être exercé dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification sous forme :

- soit d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui a pris la décision,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre des solidarités et de la santé,
- soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de RENNES, 3 contours de la Motte – 35044 RENNES Cedex.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, la décision peut être contestée devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 4:

Le secrétaire général de la préfecture du Morbihan et le Directeur Départemental du Morbihan de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan et notifié aux intéressés.

Pour le Morbihan, délégation,
Le secrétaire général,

Stéphane JARLÉGAND

25 FEV. 2026

Annexe mise à jour le 28 janvier 2026

Département du MORBIHAN

Liste des médecins généralistes et spécialistes agréés

L'examen médical par un médecin agréé : la réglementation impose à certaines personnes de se soumettre à un examen médical effectué par un **médecin agréé** :

- pour les candidats à la fonction publique (dont les futurs gérants d'un bureau de tabac),
- pour les candidats aux écoles, instituts formant du personnel médical et paramédical,
- pour les fonctionnaires lors de leur congé de maladie, de longue maladie, de longue durée ou de réintégration après de tels congés,

Les médecins agréés appelés à examiner des fonctionnaires ou des candidats à des emplois publics dont ils sont les médecins traitants, sont tenus de se récuser.

Validité : 25 MARS 2024 au 25 MARS 2027

Médecins généralistes

Arrondissement de VANNES					
AUDOUY	Patrick	2, rue Albert 1 ^{er}	56000	VANNES	02 97 42 57 57
BERMOND	Yves	"Les 5 Iles" (avenue de la Marne) 10, rue de Thézac	56000	VANNES	02 97 63 32 38
DUBOT	Catherine	2, rue Alfred Nobel	56890	ST AVE	02 97 44 41 25
LE CAPITAINE	Jean-Yves	3, rue de la Résistance	56420	GUEHENNO	02 97 42 32 44
PARAIRE	Pascal	10, esplanade de la Gare	56380	GUER	02 97 22 02 25
LE MASSON	Michel	Rue Mathurin Maillard	56430	MAURON	02 97 22 60 60
ROUX	Isabelle	10, route de Pontivy	56890	MEUCON	02 97 44 60 00
CONAN	J. Michel	15, route de Nantes	56860	SENE	02 97 01 35 40
GIQUEL	Pierre	15, rue du Verger Le Poulfanc	56860	SENE	02 97 47 13 50
SCHUMACHER	Marie	Rue Barbetorte	56890	PLESCOP	02 97 60 83 72
GIGUET	Allban	19 rue Guillaume Apollinaire	56190	MUZILLAC	02 97 48 61 48
CIOLKOVITCH	Sophie	7-9 résidence des aqueducs	56890	MEUCON	02 97 68 06 18
JOCTEUR-MONROZIER	Matthieu	51 Bvd du Général Monsabert	56000	VANNES	02 97 62 10 13
DUPRE	Eric	1 rue du Verger	56870	LARMOR BADEN	02 97 57 04 23

AGREMENTS SPECIFIQUES

Médecin agréé exclusivement conseil médical du Morbihan :

LE GOFF Michèle

Médecin agréé exclusivement conseil médical du Morbihan :

LECOMTE Claire

Médecin agréé exclusivement conseil médical du Morbihan :

DELRGE Yves

Arrondissement de LORIENT					
BECHU	Gérard	53, place de la République	56400	AURAY	06 24 88 95 42
BOUFFLERS	Rémy	55, rue de Merville	56100	LORIENT	02 97 87 80 59
BOURHIS	Stéphane	23, avenue Philippe Le Gall	56400	AURAY	02 97 24 16 33
CAVIN	Chantal	11, place de la Liberté	56100	LORIENT	02 97 88 12 40

Délégation départementale du Morbihan

 32 boulevard de la Résistance

 CS 72283

 56008 Vannes Cedex

 Tel : 02.21.07.06.81

 www.ars.bretagne.sante.fr

CONGUISTI	Yvan	1 impasse du Prad Mollo	56670	RIANTEC	02 97 33 53 26
CRISTINI	Sylvain	1 place du Général de Gaulle	56530	QUEVEN	02 97 05 00 24
DERCOURT	Frédéric	23 rue Abbé Philippe Le Gall	56400	AURAY	02 97 24 16 33
FOTSO	Cyril	10 avenue Anatole France	56100	LORIENT	02 97 64 17 86
FRANCOIS	Xavier	17 rue de Larmor	56270	PLOEMEUR	02 97 86 72 14
GUILLAUME	Philippe	place Notre Dame des Fleurs	56440	LANGUIDIC	02 97 65 85 14
JAUBERT	Daniel	14, rue de la Mairie	56700	KERVIGNAC	02 97 65 70 22
JOHNER	Delphine	15 rue H Berlioz	56100	LORIENT	02 97 37 66 02
LAZ	François	22, rue Emile Zola	56600	LANESTER	02 97 80 21 76
LE BECHENNEC	Gwénael	8, Boulevard de l'Océan	56680	PLOUHINEC	02 97 36 76 10
LE COZ	Jérôme	1, rue Job Le Bayon	56400	STE ANNE D'AURAY	02 97 57 57 18
SAMZUN	Jean-Louis	55, rue Claire Droneau	56100	LORIENT	02 97 21 95 96
SUPLY	Benoit	Hopital du Scorff GHBS 5 avenue de Choiseul	56100	lorient	02 97 06 74 50

Arrondissement de PONTIVY					
CHATEAUNEUF-RAMOS	Christophe	Rue du Chanoine Martin	56500	REGUINY	02 97 38 66 39
DEGRENNÉ ROZO	Nicolas	8 rue Chanoine Martin	56500	REGUINY	02 97 38 66 39
JOUANNO	Louis-Marie	52 avenue de la libération	56920	NOYAL-PONTIVY	02 97 38 39 25
GERARD	Gilles	3, rue du Four	56110	GOURIN	02 97 23 40 20
PERRON	Maele	20, rue Léna	56300	PONTIVY	02 57 47 02 70
RIO	Kelilg	8 rue du chanoine Martin	56500	REGUINY	02 97 38 66 39
SERVEL	Jocelyne	29, quai Presbourg	56300	PONTIVY	02 97 25 05 95
THUAL	Nicolas	Ty Lann La lande de Mohais	56580	BREHAN	02 97 38 83 33

AGREMENTS SPECIFIQUES	
Médecin agréé <u>exclusivement</u> conseil médical du Morbihan :	
SAUVET	Gabriel

Médecins spécialistes

ANESTHESISTE-REANIMATEUR /TRAITEMENT DE LA DOULEUR

ALLANO	Gilles	28 bis rue Ratier	56100	LORIENT	
--------	--------	-------------------	-------	---------	--

CANCEROLOGUE

LAMY	Régine	GHBS Site du Scorff 5, avenue de Choiseul	56100	LORIENT	02 97 06 96 95
------	--------	--	-------	---------	----------------

CARDIOLOGUE

JANATI-IDRISSI	Lahcen	19 rue René Cassin	56800	PLOERMEL	02 97 74 06 83
----------------	--------	--------------------	-------	----------	----------------

GASTRO ENTEROLOGUE

GESLIN	Guillaume	20, rue Dr Audic Le Tenenio	56000	VANNES	02 97 63 31 29
--------	-----------	--------------------------------	-------	--------	----------------

CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIE

GRUBER	Philippe	3, rue Joseph Audic Bât Médipôle, 2ème étage	56000	VANNES	02 97 62 56 13
HAMON	Jean-Marc	3, rue Joseph Audic Bât Médipôle, 2ème étage	56000	VANNES	02 97 62 56 13
LE MEVEL	Philippe	Centre hospitalier 7, rue Roi Arthur	56800	PLOERMEL	02 97 73 26 26

AGREMENTS SPECIFIQUES	
Médecin agréé <u>exclusivement</u> conseil médical du Morbihan :	
Délégation départementale du Morbihan 32 boulevard de la Résistance CS 72283 56008 Vannes Cedex Tel : 02.21.07.06.81 www.ars.bretagne.sante.fr	

BRAMOULLE-CATTEAU	Nadine				
-------------------	--------	--	--	--	--

PSYCHIATRE

BOLDI	Ioan	EPSM CHARCOT	56850	CAUDAN	02 97 02 39 39
BOUDET-AUVRAY	Elisabeth	EPSM ST AVE 22, rue de l'Hopital - BP 10	56896	SAINT-AVE	02 97 54 48 51
MALOUINES	Denis	67 avenue du Général de Gaulle	56400	AURAY	06 03 69 34 34
OLLIVIER	William	CMP 20, rue Jean-Louis Kergaravat	56110	GOURIN	02 97 23 42 45
ROBIN	Didier	EPSM ST AVE 22, rue de l'Hopital - BP 10	56896	SAINT-AVE	02 97 54 48 55

REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE

RAMANANTSITONTA	Jaona	Service MPR SITE LE PRATEL CHBA BP 70555	56017	VANNES Cedex	02 97 29 23 30
-----------------	-------	--	-------	--------------	----------------

RHUMATHOLOGUE

BERRAH	Rodouane	Cabinet médical de Brocéliande	56430	MAURON	02 97 22 60 60
--------	----------	--------------------------------	-------	--------	----------------